

Procès-verbal du Conseil Communautaire

Mardi 1^{er} avril 2025 à 19H

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Quatre Vallées dûment convoqué, s'est réuni en présentiel, à la salle du Conseil à Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur Gérard LARCHERON, Président.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 26/03/2025

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Francis BOUGREAU, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSSSEN, Mme Françoise BERNARD, M. Daniel CONSTANT, M. Joël LELIEVRE, Mme Malika GUILLIN-VOLLETTE, M. Jean BERTHAUD, M. Guy DUSOULIER, Mme Delphine PELET, M. Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, M. Alain BEAUNIER, Mme Nathalie ROUX, Mme Martine RICHARD, M. Éric CAILLARD, Mme Marie-José THOMAS, Mme Christine CREUZET, M. Philippe HALOT, M. Brigitte CAILLER, M. Joël FACY, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Françoise WOEHRLE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés : Mme Sophie VRAI, M. Jean-François ACERRA, M. Daniel MARIA.

Absents excusés et représentés : Mme Isabelle MARTIN a donné pouvoir à Mme Françoise BERNARD, M. Frédéric NERAUD a donné pouvoir à M. Gérard LARCHERON, Mme Florence BAILLOUX a donné pouvoir à M. Jacques DUCHEMIN, Mme Evelyne LEFEUVRE a donné pouvoir à M. Éric CAILLARD, M. Philippe FOURCAULT a donné à pouvoir à Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN a donné pouvoir à Mme Christine CREUZET, M. Claude MADEC-CLEÏ a donné pouvoir à Mme Françoise WOEHRLE, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à M. Pascal DE TEMMERMAN, M. Michel HARANG a donné pouvoir à Mme Hélène DHAMS.

Mme Céline GADOIS est élue secrétaire de séance.

En exercice : **46**

Présents : **34**

Absents : **3**

Pouvoirs : **9**

Votants : **43**

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Karine BOUQUET, DGS et Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat.

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. FINANCES

A. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 : BUDGET PRINCIPAL (CC/2025/04/01)

VU le CGCT,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 de Madame la Trésorière pour le budget principal de la CC4V. L'examen de ce document a permis de constater sa concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget principal de la CC4V.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2024 de Madame la Trésorière du Budget Principal CC4V tel qu'il a été présenté,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

B. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 : BUDGETS ANNEXES DES ZAE, DE L'OFFICE DU TOURISME ET DU SPANC (CC/2025/04/02, CC/2025/04/03, CC/2025/04/04, CC/2025/04/05, CC/2025/04/06, CC/2025/04/07, CC/2025/04/08)

VU le CGCT,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

Ce compte de gestion présente le résultat pour l'ensemble des budgets annexes de la CC4V.

L'examen de ce document a permis de constater sa parfaite concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024 pour les Budgets Annexes des ZAE de Corbeilles « Moulin Chevalier », Ferrières en Gâtinais « Eco Parc » et « Bois Carré », Fontenay sur Loing « La Plaine de Puy la Laude », Dordives « La Colline et les Ailes », de l'Office du Tourisme et du SPANC,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'exercice 2024 de Madame la Trésorière pour les Budgets Annexes des ZAE de Corbeilles « Moulin Chevalier », Ferrières en Gâtinais « Eco Parc » et « Bois Carré », Fontenay sur Loing « La Plaine de Puy la Laude », Dordives « La Colline et les Ailes », de l'Office du Tourisme et du SPANC,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

C. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL (CC/2025/04/09)

VU le CGCT et notamment ses articles L 1612-12, L2121-14 et L3211-1,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Le Compte Administratif du Budget Principal de la CC4V de l'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	
002 - Résultat de Fonctionnement	9 791 391.06
042 - Opérations d'ordre de transferts	151 632.42
013 - Atténuations de charges	23 601.85
70 - Produits de services	446 479.03
73 - Impôts et taxes	3 197 660.40
731 - Fiscalité locale	4 773 720.77
74 - Dotations	2 075 605.70
75 - Autres produits de gestion courante	39 670.14
77- Produits exceptionnels	1 373.52
78 - Reprise amortissement et provisions	112.79
Sous-Total	20 501 247.68
Dépenses de Fonctionnement	
011 - Charges à caractère générale	1 451 964.64
012 - Charges de personnel	2 427 932.99
65 - Autres charges de gestion courante	3 565 062.13
66 - Charges financières	39 077.57
67 - Charges exceptionnelles	5 666.60
014 - Atténuations de produits	1 623 595.75
042 - Opérations d'ordre de transferts	818 978.36
Sous-Total	9 932 278.04

Recettes d'Investissement	
040 - Opérations d'ordre de transferts	818 978.36
041 - Opérations patrimoniales	100 370.46
10 - Dotations, fonds divers	937 245.89
13 - Subventions d'investissement	1 027 661.00
20 - Immobilisations corporelles (sauf 204)	29 071.45
16- Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	160 000.00
Restes à réaliser	6 768 026.00
Sous-Total	9 841 353.16
Dépenses d'Investissement	
20 - Immobilisations corporelles (sauf 204)	19 169.98
204 - Subventions d'équipement versées	70 167.76
21 - Immobilisations corporelles	281 547.59
23- Immobilisation en cours	135 004.32
Total des opérations d'équipement	5 543 969.27
16 - Emprunts et dettes assimilés	125 756.44
040 - Opérations d'ordre de transferts	151 632.42
041 - Opérations patrimoniales	100 370.46
D 001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 459 387.99
Restes à réaliser	2 717 146.56
Sous-Total	10 604 152.79

Dans la mesure où le Président ne doit pas prendre part au vote du Compte Administratif (CA), il est appelé à se retirer de la salle, M. Jacques DUCHEMIN a été désigné « Président » afin de faire procéder au vote du Compte Administratif du budget principal 2024 de la CC4V.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE ET VOTE** le Compte Administratif du Budget Principal 2024 de la CC4V,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **41**

Contre : **0**

Abstention : **0**

D. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET ANNEXE DU SPANC (CC/2025/04/10)

VU le CGCT,

VU les Commissions du SPANC et des Finances respectivement du 11 mars et 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Le Compte Administratif du SPANC de l'exercice 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Réalisation de dépenses (chap 011)	100 508.25 €
Réalisation de recettes (chap 70)	102 276.02 €
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCTIONNEMENT	+ 1 767.77 €
Excédent antérieur reporté (2024) (Chap 002)	91 315.70 €
L'excédent net global de clôture de l'exercice 2024 s'élève à	93 083.47 €

Dans la mesure où le Président ne doit pas prendre part au vote du Compte Administratif (CA), il est appelé à se retirer de la salle, M. Jacques DUCHEMIN a été désigné « Président » afin de faire procéder au vote du Compte Administratif du budget annexe du SPANC 2024 de la CC4V.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE ET VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe du SPANC de la CC4V.

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **41**

Contre : **0**

Abstention : **0**

E. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2024 : BUDGETS ANNEXES DES ZAE ET DE L'OFFICE DU TOURISME (CC/2025/04/11, CC/2025/04/12, CC/2025/04/13, CC/2025/04/14, CC/2025/04/15, CC/2025/04/16)

VU le CGCT,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Dans la mesure où le Président ne doit pas prendre part au vote du Compte Administratif (CA), il est appelé à se retirer de la salle, M. Jacques DUCHEMIN a été désigné « Président » afin de faire procéder au vote du Compte Administratif des budgets annexes des ZAE 2024 et de l'Office du Tourisme de la CC4V.

Ces comptes Administratifs présentent les résultats suivants :

ZONES D'ACTIVITES	ZA "LA COLLINE" et "LES AILES" Dordives 65003	ZA "LA PLAINE DE PUY LA LAUDE" Fontenay sur Loing 65005	ZA "BOIS CARRE" Ferrières en Gâtinais 65004	ZA DE L' "ECOPARC" Ferrières en Gâtinais 65007	ZA "MOULIN CHEVALLIER" Corbeilles en Gâtinais 65006	Office de Tourisme 6008
RECETTES - INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	2 100 512.58	0.00	998.41
DEPENSES - INVESTISSEMENT	170 035.58	6 876.93	698 481.55	4 165 084.92	757.00	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 170 035.58	- 6 876.93	- 698 481.55	-2 064 572.34	- 757 .00	998.41
RESULTAT ANTERIEUR	-388 123.26	- 34 799.00	- 480.10	-2 100 512.58	0.00	- 720.26
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2024	- 558 158.84	- 41 675.93	698 001.45	-4 165 084.92	- 757.00	278.15
RECETTES - FONCTIONNEMENT	92 342.49	101 225.43	777 604.05	4 163 772.28	757.00	235 337.92
DEPENSES -FONCTIONNEMENT	53 329.49	6 876.93	698 001.45	4 163 772.28	757.00	98 293.97
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	39 013.00	94 348.50	79 602.60	0.00	0.00	137 043.95
RESULTAT ANTERIEUR	14 599.08	- 41 883.33	- 534 803.26	4 874 160.20	0.00	- 134 932.16
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2024	53 612.08	52 465.17	- 455 200.66	4 874 160.20	0.00	2 111.79

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE ET VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe 2024 des ZAE et de l'Office du Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **41**

Contre : **0**

Abstention : **0**

F. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 : BUDGET PRINCIPAL (CC/2025/04/17)

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat net de la CC4V comme suit :

+ 9 806 170.01 € (R 002 - excédent de fonctionnement reporté)

- 4 813 679.07 € (D 001 - déficit d'investissement reporté)

- **AFFECTE** en réserves, une partie du résultat de fonctionnement du compte administratif 2024, soit 762 799.63 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

G. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET DU SPANC (CC/2025/04/18)

VU les Commissions du SPANC et des Finances respectivement du 11 mars et 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation comme suit :

+ 93 083,47 € (R 002 – report en exploitation)

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

H. AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES DES ZAE DE L'EXERCICE 2024 (CC/2025/04/19)

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation comme suit pour chaque ZAE :

ZONES D'ACTIVITES	ZA « LA COLLINE » et « LES AILES » Dordives	ZA « LA PLAINE DE PUY LA LAUDE » Fontenay sur Loing	ZA « BOIS CARRE » Ferrières en Gâtinais	ZA DE « L'ECOPARC » Ferrières en Gâtinais	ZA « MOULIN CHEVALLIER » Corbeilles en Gâtinais
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	53 612.08	52 465.17	- 455 200.66	4 874 160.20	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPORTER	- 558 158.84	- 41 675.93	- 698 001.45	- 4 165 084.92	- 757.00

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

I. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME DE L'EXERCICE 2024 (CC/2025/04/20)

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation comme suit pour l'Office du Tourisme :

+ 2 111.79 € (R 002 – excédent de fonctionnement reporté)

+ 278.15 € (R 001 – excédent d'investissement reporté)

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**J. VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DE LA CC4V AUX ORGANISMES EXTERIEURS
(CC/2025/04/21)**

VU le C.G.C.T et la M 57,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Organismes	B.P 2025
Association des Maires du Loiret	700,00
Adhésion CAUE	3 274,75
ADCF	1 930,00
FAJ - Fonds d'Aide aux Jeunes	1 940,00
FUL - Fonds Unifié Logement	14 000,00
PETR	51 858,80
Cotisation Ville et Métiers d'Art	800,00
Cotisation DEVUP	1 000,00
AMF	827,01
Cotisation association Segeta	15,00
Cotisation Musée Centre Val de Loire / Segeta	150,00
Cotisation au Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI)	80,00
Cotisation Fédération des Ecomusées et des Musées de Société (FEMS)	145,00
Cotisation Association des Musées et Centres pour le Développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCTI)	150,00
Cotisation Association Culture et Patrimoine en Gâtinais	15,00
Cotisation Association RAMantique (médiation archéologique)	100,00
Cotisation Tourisme Loiret	200,00
Cotisation ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes de tourisme)	500,00

Dans le cadre uniquement de l'exercice de ses compétences et dont le montant de cotisations 2025 est connu au moment du vote du BP,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VOTE** les contributions 2025 aux organismes ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Il est précisé que les dépenses sont inscrites au budget 2025 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

K. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX (CC/2025/04/22)

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

VU l'avis du Bureau du 18 mars 2024,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 7,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,22 %
- cotisation foncière des entreprises : 24,77 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 13,60 %

- **FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 à 61 088 €,

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

L. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) (CC/2025/04/23)

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997,

VU l'instruction codificatrice M 57,

CONSIDÉRANT que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP CP),

CONSIDÉRANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipements versées à des tiers,

CONSIDÉRANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées,

CONSIDÉRANT que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

CONSIDÉRANT que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant,

CONSIDÉRANT que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président de l'EPCI. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, ou des décisions modificatives,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 19 mars 2025,

CONSIDÉRANT l'avis du bureau communautaire du 24 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

RESTRUCTURATION ANCIEN COLLÈGE FERRIÈRES (OP 047)

Autorisation de programme	Crédits de paiements		
	Réalisé	Report CP	2025
9 950 000,00 €	4 640 892.50 €	3 708 824.33 €	1 600 283.17 €

Reste à charge 63,80 %

GENDARMERIE (OP 607)

Autorisation de programme	Crédits de paiements			
	Réalisé	Report CP	2025	2026
2 630 000,00 €	147 480.69 €	1 127 794.31 €	1 000 000.00 €	374 725.00 €

Reste à charge 60 %

MUSÉE DE SCEAUX (OP 0500)

Autorisation de programme	Crédits de paiements			
	Réalisé	Report CP	2025	2026
7 867 794.00 €	1 646 191.10 €	2 651 280.70 €	2 500 000.00 €	1 070 322.20 €

Reste à charge 30 %

POLE SANTÉ FERRIÈRES (OP 530)

Autorisation de programme	Crédits de paiements		
	Réalisé	Report CP	2025
3 600 000 .00 €	1 445 304.80 €	1 241 248.77 €	913 446.43 €

Reste à charge 46,82 %

- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,
- **PRECISE** que ces AP/CP pourront être modifiées et ajustées si nécessaire,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

M. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL (CC/2025/04/24)

VU le C.G.C.T,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 6 mars 2025,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Le projet de Budget Primitif pour 2025 présenté au Conseil Communautaire, s'équilibre comme suit :

I – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **20 665 806.51 €**

Recettes de Fonctionnement	
002 - Résultat de Fonctionnement	9 806 170.01
042 - Opérations d'ordre de transferts	152 000.00
013 – Atténuations de charges	20 000.00
70 - Produits de services	497 250.00
73 - Impôts et taxes	3 208 164.00
731– Fiscalité locale	4 879 906.00

74 - Dotations	2 102 016.50
75 - Autres produits de gestion courante	300.00
<i>Sous-Total</i>	20 665 806.51

<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	
042 - Opérations d'ordre de transferts	877 000.00
011 - Charges à caractère générale	2 099 731.00
012 - Charges de personnel	2 900 000.00
014 - Atténuations de produits	1 638 678.00
65 - Autres charges de gestion courante	3 710 142.59
66 - Charges financières	33 324.00
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00
68 - Dotations aux provisions et dépréciation	1 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	9 395 930.92
<i>Sous-Total</i>	20 665 806.51

II - Section d'investissement

La section d'investissement d'équilibre à **24 943 497.74 €**

<i>Recettes d'Investissement</i>	
040 - Opérations d'ordre de transferts	877 000.00
041 - Opérations patrimoniales	163 192.00
10 - Dotations, fonds divers	1 712 799.63
13 - Subventions d'investissement	1 051 208.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 975 341.19
001 - Solde d'exécution d'Investissement	0.00
021 - Virement à la section d'investissement	9 395 930.92
Restes à réaliser	6 768 026.00
<i>Sous-Total</i>	24 943 497.74

<i>Dépenses d'Investissement</i>	
040 - Opérations d'ordre de transferts	152 000.00
041 - Opérations patrimoniales	163 192.00
16- Emprunts et dettes	156 500.00
20- Immobilisations incorporelles	19 600.00
204 -Subventions d'équipement versées	370 228.00
21- Immobilisations corporelles	761 185.00
23 - Immobilisations en cours	351 300.00
Opérations d'équipement	15 438 667.11
001 - Solde d'exécution d'Investissement	4 813 679.07
Restes à réaliser	2 717 146.56
<i>Sous-Total</i>	24 943 497.74

Les documents budgétaires sont consultables à la CC4V.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2025 par chapitre en Fonctionnement et par opération en Investissement
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

N. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC (CC/2024/03/25)

VU le Débat d'Orientations Budgétaires du 6 mars 2025,

VU les Commissions du SPANC et des Finances respectivement du 11 mars et 19 mars 2025, Le projet de Budget Primitif présenté au Conseil Communautaire, s'équilibre comme suit :

Recettes de Fonctionnement	
002 - Résultat de Fonctionnement	93 083.47 €
7062 - Produits de services	100 000.00 €
7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants	500.00 €
<u>Sous-Total</u>	193 571.15 €
Dépenses de Fonctionnement	
011 - Charges à caractère générale	189 383.47 €
673 – Titres annulés (sur exercice antérieur)	1 000.00 €
6817 – Dotations sur dépréciations des actifs circulants	500.00 €
6541 – Créances admises en non-valeur	2 700.00 €
<u>Sous-Total</u>	193 571.15 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE ET DE VOTE** le Budget Primitif 2025 du SPANC par chapitre,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

O. SPANC – REVERSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CC4V – ANNÉE 2024 (CC/2025/04/26)

CONSIDÉRANT que le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) créé en 2004 est un service commun à la Communauté de Communes des 4 Vallées,

CONSIDÉRANT que les salaires et les charges sociales des techniciens SPANC sont supportés par le budget général de la CC4V ainsi que certains frais annexes, il convient de répercuter ces frais au budget SPANC

VU les Commissions du SPANC et des Finances respectivement du 11 mars et 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de frais de fonctionnement du SPANC à hauteur de 77 550 € au Budget Principal de la CC4V 2024 pour l'année 2024.

	Estimations 2023	Réalisations 2023
Personnel (salaires + charges)	62 850.60 €	70 189.97 €
Assurance Kangoo SPANC	620.61 €	620.61 €
Maintenance Berger Levrault	400 €	660.76 €
Location machine à affranchir	300 €	250.85 €
Affranchissements courriers	1 500 €	1 787.75 €
Amortissement materiel		1 183.00 €
Coût copie	350 €	330.63 €
Fournitures administratives	500 €	725.53 €
Carburants	1 200 €	1 542.55 €
Téléphone portable	200 €	147.96 €

Frais de déplacement	300 €	72.57 €
Pharmacie	23 €	19.70 €
TOTAL	72 541.33 €	77 531.88 €
ARRONDI À ENTIER SUPÉRIEUR		77 550.00 €

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

P. VOTE DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS ET DES 4 VALLÉES – ANNEE 2025 (CC/2025/04/27)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code du Tourisme,

VU les statuts de la CC4V et notamment sa compétence en matière de promotion du tourisme,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

I - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **142 955.01 €**.

Recettes de Fonctionnement	
70 - Produits de services	6 600.00
73 - Impôts et taxes	30 000.00
74- Dotations, participations	0.00
Reversement du BP principal	104 243.22
002 - Résultat de Fonctionnement reporté	2 111.79
<i>Sous-Total</i>	142 955.01
Dépenses de Fonctionnement	
011 - Charges à caractère générale	48 139.30
012 - Charges de personnel	80 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	2 030.00
042- Opération d'ordre	5 460.00
023 - Virement à la section d'investissement	7 325.71
<i>Sous-Total</i>	142 955.01

I - Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **15 474.86 €**.

Recettes d'Investissement	
001 -Résultat d'investissement reporté	278.15
10- FCTV	2 411.00
040 - Opération d'ordre	5 460.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 325.71
<i>Sous-Total</i>	15 474.86
Dépenses d'Investissement	
21- Immobilisation corporelles	15 474.86
<i>Sous-Total</i>	15 474.86

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE ET VOTE le Budget Annexe de l'Office de Tourisme tel que présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Q. VOTE DES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CC4V 2025 (CC/2025/04/28, CC/2025/04/29, CC/2025/04/30, CC/2025/04/31, CC/2025/04/32)

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 6 mars 2025,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

Ce sont des budgets de stock avec des variations d'achat et vente de terrains. Les dépenses d'achat de terrains, les études et les travaux en découlant, sont comptabilisées en dépenses de fonctionnement et les ventes de terrains sont comptabilisées en recettes de fonctionnement.

Puis, par la suite, interviennent les passations d'écritures d'ordre de transfert en investissement et fonctionnement qui viennent modifier l'état des stocks de terrain (en + ou en -) et qui donnent la valeur réelle des terrains.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE ET VOTE** le Budget Annexe 2025 de la ZAE « La Colline et les Ailes » à Dordives, tel que présenté en annexe,

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Annexe n°1 : Maquettes des budgets des ZAE de la CC4V

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

R. REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DE L'OFFICE DU TOURISME (CC/2025/04/33)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code du Tourisme,

VU les statuts de la CC4V et notamment sa compétence en matière de promotion du tourisme,

VU la délibération n°2020/01/04 du 23 janvier 2020 portant sur la création d'un Budget Annexe pour l'Office de Tourisme,

VU la délibération n° 2020/02/02 du 19 février 2020 portant sur la création de la régie de l'Office de Tourisme de Ferrières et des 4 Vallées, approbation des statuts du conseil d'exploitation et de la charte de bon fonctionnement du CE du 01/04/2020,

VU la décision n° 21/20 du 27 avril 2021 portant sur la Régie de la Taxe de séjour précisant à l'article 3 que cette régie est inscrite et donc perçue directement au Budget Principal de la CC4V,

VU la Commission Finances du 19 mars 2025,

VU l'avis du Bureau du 24 mars 2025,

La taxe de séjour perçue sur le Budget Principal CC4V doit être reversée au Budget Annexe Office de Tourisme, ayant pour objet de financer des dépenses devant promouvoir le tourisme, pour un montant de 30 000 € en dépense au budget Principal CC4V et en recette au Budget Annexe Office de Tourisme.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le reversement d'un montant de 30 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

S. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIF AFFERENTE (CC/2025/04/34)

VU le CGCT et la M57 et notamment les articles L2311-7 et L5211-36 du CGCT,

VU les statuts de la CC4V,

Sur proposition et avis favorables des commissions « Actions Sociales », « Actions Sportives », et « Finances »

VU l'avis du bureau du 24 mars 2025,

Afin de respecter la réglementation en vigueur, la CC4V a l'obligation de passer une convention financière avec l'ESG car le montant de la subvention allouée dépasse le seuil des 23 000 € (cf. loi n° 2000.321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, article 100, alinéa 3),

Dans le cadre uniquement de l'exercice de ses compétences et de sa politique de soutien aux associations sociales, sportives et culturelles,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions 2025 auprès des associations ci-dessous,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce sujet,

Noms des associations	Propositions B.P 2025
US Beaune la Rolande/Corbeilles	1 500
Ami Rand Corbeilles	500
Amicale Bouliste Corbeilles	750
Classi'Jazz Corbeilles	800
Club Nautique Corbeilles	2 500
Collège Ferrières Association Sportive	5 000
Entente Sportive Gâtinais - ESG	76 000
Gondreville Gymnastique	600
Gondreville Tir de l'Union	200
Gymnastique Entretien Corbeilles	300
Gymnastique Mignerette	400
Judo Club Corbeilles	1 000
Les Levolviques	250
Sceaux Cadence	400
Tennis Avenir Corbeilles	3 500
Courir à Mignerette	250
Challenge du Gâtinais	170
Aboré Capoeira Corbeilles	500
Gymnastique Girolles	250
Amicale Gym Préfontaines	300
sous-total F41 sports	95 170

Amicale du Personnel	7 000
ASA Loiret Rallye	2 000
sous-total F0 Services généraux	9 000

CFA EST LOIRET	5 000
CIDFF Montargis	600
ADAPAGE Aides à domicile	5 000
ADAPAGE Portage des repas	7 000
Epicerie des Abeilles	150
sous-total F 5 Interventions sociales et santé	17 750

Gâtinais Emploi	2 000
Mission Locale A.I.J.A.M.	12 000
Centre de Santé Sexuelle Montargis	2 000
sous-total Fonction 9	16 000

- **AUTORISE** le Président à finaliser les termes de la convention financière d'objectifs avec l'ESG et de les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier pour verser un montant de 76 000 € à l'ESG.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2025 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : **39**
 Contre : **0**
 Abstention : **0**

2. URBANISME

A. APPROBATION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRICO BUS (CC/2025/04/35)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la CC4V,

Les Compagnons Bâtitisseurs sont porteurs d'un projet de lutte contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique par l'accompagnement renforcé et étendu des ménages les plus modestes.

Ce projet est bâti sur plusieurs constats partagés :

Le projet s'appuie sur un double dispositif complémentaire :

- Le Bricobus, qui est un service complémentaire d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA)
- Solibat, qui est un dispositif d'économie circulaire

Ainsi, tout ménage propriétaire occupant de son logement, sur le territoire du PETR, et ayant un Revenu Fiscal de Référence le situant sous les plafonds de ressources modestes fixés par l'ANAH est éligible à une intervention du Bricobus. Le critère garantit au Bricobus d'intervenir en dehors de toute concurrence déloyale aux artisans puisqu'il n'interviendra qu'auprès de ménages n'ayant pas les moyens financiers de faire appel aux entreprises du bâtiment. Le Bricobus offre un service d'accompagnement des habitants à l'auto-réhabilitation pour répondre notamment aux situations d'urgence ou non-éligibles à l'ANAH.

L'animateur du Bricobus intervient alors à domicile pour des petits chantiers et des dépannages en auto-réhabilitation accompagnée. Il prête de l'outillage, délivre des conseils et permet de nombreuses visites à domicile. De plus, il peut intervenir en complément des aides institutionnelles afin de traiter les lots qu'elles ne couvrent pas : travaux de finitions, de plomberie, de couverture ou d'électricité par exemple.

L'animateur technique du Bricobus et Solibat permettra aux ménages de bénéficier d'un accès privilégié à la plate-forme Soli 'Bât, animée par les Compagnons Bâisseurs et située à St Pierre des Corps. Ce projet organisera un relais de cette plate-forme sur le territoire du PETR qui pourra bénéficier à l'ensemble des associations et ménages modestes et très modestes, sans être nécessairement accompagnées dans le cadre de l'ARA. Cette plateforme d'économie circulaire est en contact avec des fabricants, distributeurs et artisans pour récupérer soit des matériaux de constructions neufs voués à la déchetterie soit des matériaux neufs sous forme de dons défiscalisés. Ainsi des fabricants tels que Legrand, Atlantic, St-Gobain, etc pourront alimenter les chantiers pour encore faire baisser les restes à charge et les coûts totaux des rénovations. Les artisans locaux pourront installer du matériel fourni par Soli 'Bât en renonçant aux marges habituelles sur la fourniture des matériaux.

C'est donc un projet global de lutte contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique qui repose sur l'accompagnement dans la durée des ménages, l'ingénierie sociale, financière et technique, ainsi que sur des réponses adaptées à toutes les situations et notamment celles urgentes.

Les ménages participent financièrement à l'achat des matériaux en fonction de leurs revenus et contribueront à hauteur de 10% minimum du montant des matériaux.

Les bénéficiaires visés seront les ménages isolés, âgés, culpabilisant de leurs situations, voire rejetant les aides, s'étant habitués à des conditions de logements indécents et n'ayant pas les moyens de faire appel aux artisans.

Les bénéficiaires n'ont pas eux-mêmes la capacité de se projeter dans un projet de rénovation sur 2 années. Leur situation personnelle leur autorise à se projeter sur quelques jours ou semaines en fonction de leurs revenus toujours précaires. La relation de confiance essentielle à l'intervention permettra d'accompagner les ménages dans ce processus. Parfois l'aide technique immédiate du Bricobus permet de rendre crédible toute la chaîne de partenaires institutionnels.

Un Comité Technique de Suivi (CTS) rassemble tous les partenaires opérationnels du projet régulièrement, dont la CC4V, pour orienter des situations vers le Bricobus et suivre l'avancement des accompagnements.

VU la demande de versement de la subvention au titre des accompagnements réalisés sur l'année 2024,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 24 mars 2025,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 750 € pour l'association « Brico Bus »,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2025 de la CC4V.

Annexe n°2 : Demande de subvention Brico Bus

Remarque :

M. Halot demande combien de foyers ont sollicité l'aide.

Mme Chauvot indique que sur la CC4V il y a eu 1 chantier, 1 prêt d'outillage et 5 bénéficiaires Soli'Bât.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : **43**

Contre : **0**

Abstention : **0**

4. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION - Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil de Communauté.

25/07 du 4 mars 2025	Office du Tourisme : Signature de l'avenant 1 du lot n°4 plomberie pour les travaux de plus-value de la réalisation d'une cloison technique et de moins-value pour le soffite de l'Office pour un montant de 89 € HT soit 106,80 € TTC.
25/10 du 4 mars 2025	Adhésion gratuite à l'association des Artisans d'Art du Moustier de la commune de Milly la Foret
25/11 du 17 mars 2025	Avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des parcelles AI 249, AI 254, AI 443, AI 445, AI 447 et AI 449 sur la commune de Dordives pour le projet de création d'un quartier en centre bourg.

5. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE

- Mme Isabelle MARTIN (conseillère déléguée)

M. Larcheron fait la lecture du courrier reçu du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles concernant l'EHPAD des Hirondelles de Dordives. Le courrier sera envoyé à tous les élus communautaires.

M. Berthaud indique qu'il faut continuer à se battre.

2) Développement Economique & Commerce – Mme Céline GADOIS

Mme Gadois indique avoir participé à un voyage d'étude à Dunkerque sur l'économie industrielle territoriale organisé par Dev'up. La ville de Dunkerque est très proactive sur l'aménagement de son port. Elle fera une synthèse lors de la commission du 5 mai à 17h30.

Mme Gadois a rencontré le directeur de l'entreprise Brabant Chimie de Gondreville pour un projet d'extension. Elle rencontrera prochainement la boulangerie de Dordives pour une demande de subvention pour du matériel et l'entreprise CJS.

M. Berthaud souhaite être présent lors de la rencontre avec l'entreprise CJS.

Mme Gadois a visité l'entreprise ADOP PARFUM à Château Renard lors du COPIL Dev'up du 31 mars.

3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

M. Larcheron fait part du retour de la commission DETR sur les subventions attribuées aux communes.

Les communes concernées indiquent avoir déjà été informées du montant de la subvention leur étant attribuée par M. Néraud.

M. Larcheron ne trouve pas normal que les communes aient été informées par une autre personne que lui, alors qu'il est membre de la commission DETR au titre de l'EPCI.

4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD

M. Berthaud prépare la commission mobilité concernant l'installation des parcs à vélos dans les gares et la signalisation sur les voiries existantes.

M. Berthaud participera au conseil municipal de Fontenay sur Loing avec Mme Bruzi pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune.

M. Berthaud assistera au comité PETR du 3 avril.

5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS

- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)

Mme Dhams fait part des sujets abordés lors de la commission du 17 mars :

- Présentation de l'association « MusiqFon », cette association se déplace dans les écoles, les collèges, les résidences seniors, et les petites communes à moindre coût. Les communes intéressées doivent contacter Mme Dhams ou Mme Framboisier.
- 2 Expositions à la MMA du 4 au 27 avril : « projet pédagogique s'encabaner » sur le tissage et exposition « Métal »
- « Tapis Rouge » : Présentation des 16 films aux membres du jury
- « Le Village Préféré des Français » : Gros travail fait par le service communication

6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. Drouin fait le point sur les travaux en cours :

- Maison santé Dordives : travaux de terrassement commencés.
- Pôle santé Ferrières : le chantier avance bien, fin du chantier fin juin / début juillet.
- Maison santé Corbeilles : le maçon avance et le problème de plomb est résolu.
- Ancien collège : problème de livraison des serrureries et des fenêtres car l'entreprise a fait faillite.

7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA

Mme Costa indique la mise en place du PACTE territorial et les modifications du PLUi.

8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE

M. Lelievre fait le point sur les travaux en cours :

- Voie nouvelle : fin du bassin d'ouvrage début avril,
- Une visite du chantier avec les élus a eu lieu le 26 mars,
- CV 21 : pose d'une partie des candélabres,
- Pose de l'enrobé rouge sur la piste cyclable le 14 avril,
- ZA Marchais Sillon : déroulage des réseaux, fermeture des tranchées semaine 14, fin du chantier prévue fin juillet.

9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ

La réunion relative à la convention territoriale global (CTG) aura lieu le 8 avril à 10h en présence des membres de la commission et de la CAF.

10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN

M. Vercruyssen indique que la commission s'est réunie le 11 mars pour aborder les points suivants :

- Bilan SPANC 2024 et Budget 2025,
- GEMAPI,
- Etude de transfert eau et assainissement pour la fusion de Bordeaux-Corbeilles avec Sceaux et Courtempierre, extension du SIAEP de Mignerette sur les communes de Gondreville et de Treilles,
- Atelier sur le cycle de l'eau avec les écoles de Nargis et Corbeilles les 23 et 30 avril,
- Réunion eau et assainissement le 21 mai à la salle de Sceaux/Courtempierre,

- Réunion GEMAPI le 12 juin à Corbeilles,
- Journée patrimoine de pays et des moulins : balade à vélo le 29 juin à Sceaux du Gâtinais.

11) Actions sportives – M. Daniel FRISCH

M. Frisch indique que la commission se réunira le 24 juin au Bignon Mirabeau.

Il indique avoir porté plainte à la gendarmerie pour les dégradations faites au City Stade de Dordives.

Il indique avoir reçu un appel du président de l'USBC de Corbeilles pour faire une dalle béton aux vestiaires du stade de Corbeilles.

M. Larcheron indique que la remise des récompenses pour les collégiens qui sont champions de France aura lieu le mardi 24 juin à 10h30, salle de l'abbaye.

Mme Chauvot demande si les sportifs de l'ESG qui ont été champions dans leur discipline peuvent aussi être associés à la remise des champions le 24 juin.

M. Larcheron indique qu'il faut se renseigner auprès de l'ESG pour avoir le nombre de sportifs et la discipline. Il indique qu'il faudrait aussi le faire pour les champions de Corbeilles.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Lundi 12 mai 2025 à 9h30 : Bureau**
- ❖ **Mardi 27 mai 2025 à 19h00 : Conseil Communautaire**

Fin de la séance à 20h30

La secrétaire,



Céline GADOIS

Le Président



Gérard LARCHERON

